

Ce médicament n'est ou ne sera bientôt plus disponible sur le marché.

Si vous prenez actuellement ce médicament, il vous est recommandé d'en parler avec votre médecin ou avec votre pharmacien qui pourra vous orienter vers un autre traitement.

#### **Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques**

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant [ici](#)

#### **Groupe(s) générique(s)**

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- SITAGLIPTINE + METFORMINE (CHLORHYDRATE DE) 50 mg + 1000 mg - JANUMET 50 mg/1000 mg, comprimé pelliculé - VELMETIA 50 mg/1000 mg, comprimé pelliculé [Ouvrir la page de détail sur ce groupe générique](#)

#### **Composition en substances actives**

Comprimé ( Composition pour un comprimé )

sitagliptine 50 mg

sous forme de : phosphate de sitagliptine monohydraté

> chlorhydrate de metformine 1000 mg

#### **Présentations**

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC polyéthylène PVDC aluminium de 60 comprimé(s)

Code CIP : 34009 300 009 2 2

Déclaration d'arrêt de commercialisation : 08/07/2025

Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 15,33 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 16,35 €

- Taux de remboursement :30 %

Aller au glossaire

#### Documents de bon usage du médicament

- Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2

Auteur : Haute autorité de santé

Type : Recommandation de bonne pratique

Date de mise à jour :Janvier 2013

#### Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par XELEVIA (sitagliptine) est : Insuffisant pour une prise en charge par la solidarité nationale dans les indications : o en monothérapie pour le dosage à 100 mg, o en bithérapie avec l'insuline.
Modéré	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par VELMETIA (sitagliptine/metformine) est modéré dans les indications de l'AMM.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Modéré	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par XELEVIA (sitagliptine) est : Modéré uniquement dans les indications : o en monothérapie chez le patient avec insuffisance rénale modérée, sévère ou terminale uniquement pour JANUVIA/XELEVIA 25 mg, 50 mg (sitagliptine), o en bithérapie avec la metformine ou avec un sulfamide hypoglycémiant, o en trithérapie avec la metformine et un sulfamide hypoglycémiant ou avec la metformine et l'insuline.
Insuffisant	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par XELEVIA (sitagliptine) est : Insuffisant pour une prise en charge par la solidarité nationale dans les indications : o en monothérapie pour le dosage à 100 mg, o en bithérapie avec l'insuline.
Modéré	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par VELMETIA (sitagliptine/metformine) est modéré dans les indications de l'AMM.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Modéré	<p>Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Réévaluation SMR et ASMR	<p>Le service médical rendu par XELEVIA (sitagliptine) est : Modéré uniquement dans les indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o en monothérapie chez le patient avec insuffisance rénale modérée, sévère ou terminale uniquement pour JANUVIA/XELEVIA 25 mg, 50 mg (sitagliptine),</li> <li>o en bithérapie avec la metformine ou avec un sulfamide hypoglycémiant,</li> <li>o en trithérapie avec la metformine et un sulfamide hypoglycémiant ou avec la metformine et l'insuline.</li> </ul> <p>Dans les indications en association aux thiazolidinediones, la Commission ne peut se prononcer sur le service médical rendu dans ces indications obsolètes depuis l'arrêt de commercialisation en 2011 des thiazolidinediones en France.</p>
Commentaires	<p>Avis du 16/09/2015 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/09/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Inscription (CT)	

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	<p>Avis du 16/09/2015 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/09/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par VELMETIA 50 mg/1000 mg est important dans les indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chez les patients insuffisamment contrôlés par la metformine seule à la dose maximale tolérée ou chez les patients déjà traités par l'association sitagliptine/metformine .</li> <li>• en association à un sulfamide hypoglycémiant (trithérapie) lorsque les doses maximales tolérées de metformine et de sulfamide ne permettent pas d'obtenir un contrôle adéquat de la glycémie .</li> <li>• en addition à l'insuline lorsqu'une dose stable d'insuline avec régime alimentaire et exercice physique ne permet pas d'obtenir un contrôle adéquat de la glycémie.</li> </ul>
Commentaires	<p>Avis du 17/06/2015 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/06/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Renouvellement d'inscription (CT)	<p>Dans l'indication en association aux thiazolidinediones, la Commission ne peut se prononcer sur le service médical rendu dans cette indication obsolète car les thiazolidinediones ne sont plus commercialisées en France depuis 2011.</p>

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 17/06/2015 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/06/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par VELMETIA reste important dans les indications de l'AMM suivantes : 1) chez les patients insuffisamment contrôlés par la metformine seule à la dose maximale tolérée ou chez les patients déjà traités par l'association sitagliptine/metformine 2) en association à un sulfamide hypoglycémiant (trithérapie) lorsque les doses maximales tolérées de metformine et de sulfamide ne permettent pas d'obtenir un contrôle adéquat de la glycémie. 3) en addition à l'insuline lorsqu'une dose stable d'insuline avec régime alimentaire et exercice physique ne permet pas d'obtenir un contrôle adéquat de la glycémie.

**Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR**

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités XELEVIA (sitagliptine) et VELMETIA (sitagliptine/metformine) n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la prise en charge du diabète de type 2.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 21/07/2021 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/07/2021 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités XELEVIA (sitagliptine) et VELMETIA (sitagliptine/metformine) n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la prise en charge du diabète de type 2.
V (Inexistant)	Avis du 16/09/2015 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 16/09/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres présentations déjà inscrites.
V (Inexistant)	Avis du 18/07/2012 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 18/07/2012 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	En trithérapie, en association à l'insuline et à la metformine à doses stables, chez des patients n'ayant pas obtenu un contrôle adéquat de la glycémie, VELMETIA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la prise en charge de ces patients diabétiques de type 2.
V (Inexistant)	Avis du 29/04/2009 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 29/04/2009 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	La spécialité VELMETIA, 50 mg/1 000 mg, association à doses fixes de 50 mg de sitagliptine et de 1 000 mg de metformine n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à l'utilisation conjointe de chacun de ses composants pris séparément.

#### Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : MERCK SHARP & DOHME BV
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste I Aller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide

- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 793 560 2